

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 9 mars 2023

Révision de la LPP : une surcharge trop importante

Le Comité de l'Union suisse des paysans ne peut pas soutenir la révision de la LPP élaborée par le Parlement. Il recommande le rejet lors du vote final, à moins qu'un changement de direction n'intervienne la semaine prochaine lors de la procédure d'élimination des divergences.

L'Union suisse des paysans (USP) aurait été prête à soutenir une révision équilibrée de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Dans ce contexte, elle a présenté, avec d'autres organisations, un compromis raisonnable. Le seuil d'entrée serait alors resté au niveau actuel, la déduction de coordination aurait été réduite à 60 % du salaire AVS et les bonifications de vieillesse auraient été augmentées. Avec ce modèle, les coûts pour l'agriculture auraient grimpé d'environ 39 % (+17 millions), ce qui aurait été supportable du point de vue de l'USP. Bien qu'il y ait eu un large soutien, le Parlement a ignoré la proposition et adopté une révision beaucoup plus large de la LPP. La version actuelle entraînerait pour l'agriculture des coûts supplémentaires pour la prévoyance professionnelle d'environ 69 % (+30 millions de francs). Le Comité de l'USP s'est penché aujourd'hui sur ce sujet. Une majorité des membres a considéré que des coûts supplémentaires de cette ampleur n'étaient plus supportables dans la situation économique déjà tendue inhérente aux exploitations agricoles. L'USP recommande donc au Parlement, à moins qu'un changement de direction n'intervienne la semaine prochaine lors de la procédure d'élimination des divergences, de rejeter l'objet lors du vote final.

La politique financière doit être raisonnable et équitable

Le Comité de l'USP est également très préoccupé par les mesures d'économie prévues par le gouvernement pour les futurs budgets de la Confédération. Ces économies ne doivent pas se faire sur le dos des familles paysannes. Les dépenses de l'agriculture sont stables depuis 20 ans et leur part totale n'a cessé de diminuer ces dernières années pour finalement atteindre 4 % des dépenses de la Confédération. En parallèle, les exigences et les contraintes imposées aux exploitations agricoles ont fortement augmenté ces dernières années. Exiger toujours plus tout en réduisant les moyens ne constitue pas une solution. L'USP s'opposera donc fermement aux coupes dans le budget agricole. Elle attend du Parlement une meilleure discipline budgétaire et la garantie d'un financement compensatoire en cas de charges supplémentaires.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

www.sbv-usp.ch